



Genève, le 15 février 2018 RM

Concerne : Remboursement des frais de thèse

Bonjour à toutes et à tous,

Avec le dépôt obligatoire des thèses de doctorat sur l'Archive ouverte, la bibliothèque n'a plus besoin des copies Terre & Environnement pour les échanges interbibliothèques. Dès lors, voici l'adaptation de la procédure d'impression des thèses ainsi que quelques rappels utiles. Cette procédure remplace celle prise lors de la réunion des enseignants du DESTE du 18 octobre 2016, point 6.

1. Pour l'obtention du diplôme de doctorat, il faut déposer **2 copies de la thèse format STANDARD** (celles avec la couverture chamois).
2. En plus des 2 copies mentionnées, vous pouvez imprimer autant de copies format STANDARD que vous voulez pour les membres du jury et pour vous (voir point 4 "Frais d'impression")
3. Vous avez également la possibilité d'imprimer des copies au **format Terre & Environnement**, soit la version avec numéro ISBN.
4. Frais d'impression:
 - pour les thèses au **format STANDARD**, la Faculté participe aux frais d'impression pour un montant représentant la moitié du coût total, mais limité à CHF 500. -.
ATTENTION: ce remboursement est fait directement au doctorant et pas au département.
 - pour les thèses au format Terre & Environnement, pas de contribution de la Faculté;
 - quel que soit le format, le Département remboursera la moitié du coût total, mais limité CHF 300. - selon les modalités du point 5.
5. Remboursements:

Les doctorants doivent procéder à l'impression de la thèse **chez REPROMAIL**, à leur frais. Ils paient le montant cash lorsqu'ils vont retirer les exemplaires.

Ensuite, ils passent à l'administration du Décanat chez Madame Zouhra Guettouf, bureau 1002A à Sciences III, avec le bon de commande jaune de Repromail qui fait office de facture, les justificatifs de paiement et leur n° IBAN. Le Décanat remboursera le montant ad hoc directement sur leur compte bancaire.

Avec une copie du même bon de commande comme justificatif, les doctorants pourront finalement demander aux secrétaires DESTE d'établir une demande de remboursement partiel.

Veillez transmettre ces informations à vos doctorants le moment venu.

Merci pour votre collaboration,

Rossana Martini
Professeure